



COMMUNICATION BOURGMESTRE



Madame, Monsieur,

Au vu des dernières informations communiquées par les Services Fédéraux du Gouverneur du Hainaut, concernant le Covid-19 (coronavirus) je tiens à préciser quelques points :

Tout d'abord, sachez qu'en tant qu'Autorités communales, nous restons en contact permanent avec les Autorités compétentes en la matière.

La Belgique est en phase 1 ce qui stipule que l'objectif est d'éloigner le virus le plus longtemps possible du pays. Tous les médecins généralistes et les hôpitaux ont reçu des procédures claires pour détecter et traiter un patient qui peut être infecté.

Voici pour rappel les canaux d'information utilisés par le SPF Santé publique :

- Le site internet de référence : <https://www.info-coronavirus.be/fr>
- Le contact center : 0800/14.689

Une information rapide et une bonne évaluation des risques sont essentielles pour prendre les bonnes mesures. En Belgique, la Ministre de la Santé publique est informée en continu par un « Risk Management Group » et un comité composé de scientifiques et virologues reconnus.

Pour ce qui concerne la tenue de la rentrée scolaire, les conseils repris sur le site du SPF Santé publique sont d'application. A ce jour, le SPF Santé publique ne recommande pas de mesures spécifiques au-delà de ces conseils. Il faut notamment souligner que si un enfant ou un membre de l'équipe éducative tombe malade dans les 14 jours suivant son retour de voyage ou une exposition au virus, il est tenu de rester à la maison, contacter le médecin de famille par téléphone et mentionner les antécédents de voyage et les symptômes de l'enfant. Le médecin de famille pourra évaluer la situation et prendre les mesures appropriées.

Pour le surplus, toute nouvelle décision pourra être prise en fonction de l'évolution de la situation.

Le cabinet du Bourgmestre se tient à votre disposition pour tout complément d'information (Mr Loïc Poulet : 071/79.70.41)

Le Bourgmestre,
B. LAMBERT